



La CGT
des établissements
d'Enseignement supérieur
et de Recherche

Pour un Service public national
d'Enseignement supérieur et de Recherche,
laïque, démocratique et émancipateur

Soutien au SG de l'UD du Nord

26 avril 2024

La CGT FERC Sup dénonce avec force la condamnation du secrétaire général de l'UD CGT du Nord à un an de prison avec sursis et 5000 euros d'amende pour « apologie du terrorisme » pour un simple tract.

L'UD CGT du Nord a fait appel de cette condamnation.

Le contexte est particulièrement lourd :

- criminalisation de l'action syndicale (voir les innombrables poursuites de camarades suite à la mobilisation pour nos retraites...),
- remise en cause des libertés académiques (interdictions de conférences sur la Palestine, universitaires et chercheur·ses traduits devant des commissions d'enquêtes ou disciplinaires, expulsion des étudiant·es de Sciences-Po...),
- remise en cause des libertés syndicales (interdiction de manifester pendant des mois sur la Palestine, interdiction de rassemblement le 25 avril devant la Sorbonne pour la venue du Président Macron, liste de diffusion syndicale coupée à l'Université de Savoie-Mont Blanc...),
- remise en cause des libertés politiques, démocratiques et d'expression (dernière en date, après des interdictions de rassemblements politiques pendant la campagne pour les élections européennes, la présidente d'un groupe parlementaire d'opposition est convoquée par la police pour « apologie du terrorisme »)
- ...

L'usage politique qui est fait de l'« apologie du terrorisme », pour faire taire toute contestation, notamment sur la question palestinienne est totalement inacceptable.

Cette politique est une remise en cause frontale, brutale des libertés et de la démocratie.

La CGT FERC Sup apporte tout son soutien au secrétaire général de l'UD CGT du Nord.

Pour compléter :

À lire [la tribune d'un large collectif de personnalités](#), syndicats et d'associations (dont Sophie Binet et la CGT) qui dénonce « une limitation inacceptable du pluralisme démocratique ». Contre une démocratie bâillonnée, défendons les libertés publiques

À lire [l'appel du congrès du syndicat CGT FERC Sup de l'université de Lille](#) du 18 avril 2024 : (extrait)

« Le congrès de la CGT université de Lille condamne les atteintes, en France, aux libertés d'expression, syndicales et académiques, en particulier :

- la condamnation ce 18 avril 2024 du secrétaire général de la CGT UD du Nord à un an de prison avec sursis et 5000 euros d'amende pour un simple tract ;
- les multiples interdictions d'une conférence sur la Palestine, d'abord à l'université de Lille puis dans une salle privée de Lille. Dans ce cadre, nous soutenons le rassemblement ce 18 avril 2024 à 18h30 pour dénoncer les atteintes à la liberté d'expression. »

À lire également le communiqué confédéral CGT publié le 18 avril 2024 : [Tous et toutes solidaires de la CGT Nord et de Jean-Paul Delescaut, son Secrétaire général](#)

